



**COMITE SYNDICAL
ASSEMBLEE GENERALE
11 MARS 2020 – 19h00**

Emargement

Présents : Yves THEBAULT, Paul LEVILAIN, Xavier GEORGEAULT, Christian LEPRETRE, Léon BONBOIS, José MERCIER (en suppléance de Philippe HELO), Christèle GOUR, Jean-Claude BOURGEAULT, Patrick DERVAL, Annick LERAY, Nadine DREAN, Joël SIELLER, Elif RICAUD, Joël GARCIA, Jean-Marc MALDONADO, Jean-Paul TROUBOUL, Carole LETOURNEL, Jacqueline SOLLIER, Catherine LUCAS, Frédéric MARTIN (en suppléance de Christine GARDAN), Thierry LASSALLE, Didier LE CHENECHAL, Gilbert MENARD, Robert MALEUVRE (en suppléance d'Albert RAFFEGEAU), Patrick BERTIN, Philippe BRIZARD (en suppléance de Eric BOURASSEAU), Christine PERCHER, Guy RINFRAY, Jean-Michel GAUDICHON, Yvon MELLET, Pierre-Yves REBOUX.

Absents/excusés : Joseph SIMONNEAUX, Robert PERROT, Daniel GENDROT, Loïc SIRODOT, Norbert SAULNIER, Bernard CHAUVIN, Christophe PLOTEAU, Sylvana BIGOT, Jean SZOT, Madeleine GUILLONNET, Rémi PITRE, Jean-Claude LUNEL, Gilles LEFEBVRE, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Jean-Marie PRINCEN, Bernard TIREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Christiane CHOPIN, Laurent LE GUEHENNEC, Annie MOUTEL, Dominique MENAND, Bernard AMICE.

Pouvoir(s) : Joseph SIMONNEAUX à Christèle GOUR, Daniel GENDROT à Jean-Claude BOURGEAULT

Assistai(en)t à la réunion : Joël REGNAULT, Président du Conseil de développement

Secrétaire de séance : Joël SIELLER

Le Président procède à l'**appel** des membres. Le **quorum** étant **atteint**, il proclame la **validité** de la **séance**. Le Président **énumère** ensuite les **affaires** à l'**ordre du jour** et précise qu'il convient tout d'abord de **désigner** un **secrétaire de séance**. Monsieur **Joël SIELLER** est **désigné** et **accepte**.

Ordre du jour

- Adoption du **procès-verbal** du **Comité syndical/Assemblée générale du 9 janvier 2020**
- Elaboration et présentation des **budgets** :
 - **budget principal** du Syndicat mixte du SCoT
 - approbation du compte administratif 2019
 - approbation du compte de gestion 2019
 - vote du budget primitif 2020
 - **budget annexe ADS** du Syndicat mixte
 - approbation du compte administratif 2019
 - approbation du compte de gestion 2019
 - vote du budget primitif 2020
 - **budget de l'Association** (vote par l'Assemblée générale)
- Informations et questions diverses**
 - **Avis** sur le projet de **SRADDET** de la Région **Bretagne**
- Intervention de Joël REGNAULT, Président du Conseil de développement**

Adoption du procès-verbal du Comité syndical/Assemblée générale du 09/01/2020

- L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité, sans rectification, le **procès-verbal** de sa réunion du 9 janvier 2020.

Elaboration et présentation des budgets

1. Elaboration des budgets :

- **Rappel du Débat d'Orientation Budgétaire**

L'ensemble des activités du Pays est retracé à travers **3 budgets** :

- le **budget principal du Syndicat mixte du SCoT** (*comptabilité publique*) ;
- le **budget annexe ADS du Syndicat mixte** (*comptabilité publique*), créé spécifiquement pour ce service et qui doit s'équilibrer avec ses propres recettes ;
- et le **budget de l'Association** (*comptabilité privée*), qui regroupe toutes les autres activités du Pays.

Mis à part le **budget annexe ADS**, les **budgets du Syndicat mixte** et de l'**Association s'équilibrent, une fois déduites les participations et subventions** de tous les autres partenaires, avec les **cotisations des Communautés de Communes** adhérentes.

Pour obtenir un **indicateur**, ces **cotisations** sont **ramenées à un coût à l'habitant** selon la **population DGF** de l'année n-1. Dans un **contexte de rationalisation des dépenses publiques**, l'**objectif** de ne **pas dépasser le niveau de cotisation de 4,50 € / habitant** jusqu'à la fin du **mandat** a été **acté en 2015**, à périmètre constant des missions du Pays. En **2019**, comme en 2018, 2017 et 2016, l'**optimisation des dépenses** et des **autres recettes** a permis d'abaisser

sensiblement le niveau de cotisation à **4,35 € / habitant**. Pour **2020**, les **budgets** ont aussi été **construits** dans cette **logique** et il est **possible** de **maintenir une cotisation globale abaissée à 4,35€ par habitant**.

Evolution des cotisations					
en €/habitant (population DGF)					
ANNEE	TOTAL	VHBC	Evol. n/n-1	CCMVS puis BpLC	Evol. n/n-1
2020	4,35 €	197 420,40 €	0,8%	144 285,15 €	0,2%
2019	4,35 €	195 823,95 €	1,2%	144 024,15 €	0,4%
2018	4,35 €	193 570,65 €	1,0%	143 458,65 €	0,5%
2017	4,35 €	191 726,25 €	2,2%	142 788,75 €	22,2%
2016	4,35 €	187 532,85 €	-1,5%	116 862,75 €	-2,8%
2015	4,50 €	190 458,00 €		120 240,00 €	
		Evol. 2015/2017	3,7%	Evol. 2015/2017	20,0%
		TCAM VHBC 2015/2020	0,7%	TCAM BpLC 2015/2020	3,7%
				TCAM BpLC 2017/2020	0,3%

TCAM = Taux de Croissance Annuel Moyen

Les cotisations s'établissent à **1,80 € / habitant** pour le **Syndicat mixte** et à **2,55 € / habitant** pour l'**Association**. Le **tableau des cotisations** des Communautés de Communes s'établit comme suit :

COTISATIONS 2020	VHBC	BpLC
Population DGF 2019	45 384	33 169
Syndicat mixte	81 691,20 €	59 704,20 €
Association	115 729,20 €	84 580,95 €
TOTAL COTISATIONS 2020	197 420,40 €	144 285,15 €

2. Présentation des budgets :

- **Budget principal du Syndicat mixte du SCOT (comptabilité publique)**

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

Ce qu'il faut retenir :

- les charges à caractère général sont équivalentes à celles de 2019 et tiennent compte, au-delà des charges courantes, des frais liés à la modification du SCOT (honoraires du Commissaire enquêteur, frais de publicité et publication). Ce chapitre comprend aussi le remboursement du loyer et des charges (avec une régularisation de 2019 non comptabilisée).
- les charges de personnel sont équivalentes à celles de 2019 et intègrent les postes de Direction et de Gestionnaire comptable et ressources humaines.
- les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités des élus.
- des dépenses imprévues sont inscrites.
- figurent en recettes de fonctionnement les recettes issues de la mise à disposition du personnel auprès de l'Association.
- le budget s'équilibre avec les cotisations des EPCI, qui s'élèvent à 1,80€ par habitant.
- en dépenses d'investissement, sont intégrés le solde des frais d'étude de faisabilité d'un SIG mutualisé ainsi que des dépenses imprévues. Les dotations aux amortissements sont élevées (amortissement des frais du SCOT sur 5 ans) ; une écriture d'équilibre en dépenses est inscrite pour équilibrer la section d'investissement.
- figurent en recettes d'investissement le FCTVA et la subvention pour l'étude d'un SIG mutualisé.

- ☑ **A l'unanimité, le Comité syndical élit Monsieur Joël SIELLER comme Président de séance pour le vote du compte administratif.**
Monsieur Pierre-Yves REBOUX se retire.
- ☑ **A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif 2019.**
Le Président reprend place.
- ☑ **A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2019 du Trésorier.**
- ☑ **A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'absence d'affectation du résultat 2019.**
- ☑ **A l'unanimité, le Comité syndical approuve les propositions et le budget primitif 2020.**

- **Budget annexe ADS du Syndicat mixte (comptabilité publique)**

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

Ce qu'il faut retenir :

- les charges à caractère général comprennent principalement le remboursement du loyer et des charges (avec une régularisation de 2019 non comptabilisée) et les frais de maintenance du logiciel ADS, auxquels s'ajoutent les charges courantes. Le marché pour le logiciel a été renouvelé et le budget intègre ces frais de renouvellement (logiciel OXALIS), ainsi que les dépenses liées aux formations des agents du service ADS et des communes.
- les charges de personnel et frais assimilés ont été réévaluées afin de tenir compte du remplacement d'un agent en congé maternité.
- en recettes de fonctionnement, la facturation tient compte de l'estimation des actes réellement facturables compte-tenu des évolutions observées entre 2017 et 2019. **Il n'est pas prévu d'évolution des tarifs.** Sont prévues également les participations des communes aux frais de formation des agents communaux.
- en section d'investissement, il est prévu les dépenses liées au logiciel OXALIS (cf. supra) et une somme pour le renouvellement du matériel informatique et mobilier.

- ☑ **A l'unanimité, le Comité syndical élit Monsieur Joël SIELLER comme Président de séance pour le vote du compte administratif.**
Monsieur Pierre-Yves REBOUX se retire.
- ☑ **A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif 2019.**
Le Président reprend place.
- ☑ **A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2019 du Trésorier.**
- ☑ **A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'absence d'affectation du résultat 2019.**
- ☑ **A l'unanimité, le Comité syndical approuve les propositions et le budget primitif 2020.**

- **Budget de l'Association (comptabilité privée)**

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

Ce qu'il faut retenir :

- les charges à caractère général évoluent sensiblement et tiennent compte des frais liés à la mise en place des nouveaux services (PLRH, Conseil en Energie Partagé (CEP)).
- les charges de personnel évoluent et intègrent le poste de CEP.
- les Actions du Pays reflètent les différents programmes engagés ou prévus tels que présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et les charges de fonctionnement qu'elles génèrent (hors charges de personnel et à caractère général).

- le budget de l'Association supporte l'intégralité du loyer et des charges (chapitre 65), en contrepartie d'un remboursement par les autres budgets (chapitre 75).
- des dépenses imprévues sont inscrites, tout comme une somme pour le renouvellement du matériel informatique et mobilier.
- en recettes, le remboursement de mise à disposition de personnel (chapitre 70) concerne l'Animatrice du Conseil de développement, mise à disposition à 50% auprès du Pays de Redon.
- les autres recettes sont constituées des participations de l'Europe, l'Etat (ADEME) et la Région.
- le budget s'équilibre avec les subventions des EPCI, qui s'élèvent à 2,55€ par habitant.

A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve les propositions et le budget 2020.

Informations et questions diverses

▪ Avis sur le projet de SRADET de la Région Bretagne :

Le Président rappelle que le **Conseil régional** de Bretagne a **arrêté** son **projet de SRADET** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) lors de sa session du **28 novembre 2019**. Conformément à l'article L4251-6 du CGCT, par courrier du 10 décembre 2019, ce projet a été transmis aux différentes **personnes publiques associées**, qui doivent **formuler un avis** dans un **déla**i de **3 mois**.

Conformément à l'article L4251-3 du CGCT, « **les schémas de cohérence territoriale** et, à défaut, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu, **ainsi que** les plans de déplacements urbains, **les plans climat-air-énergie territoriaux** et les chartes des parcs naturels régionaux :

1° prennent en compte les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ;

2° sont compatibles avec les règles générales du fascicule de ce schéma, pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables.

Lorsque les documents mentionnés au premier alinéa sont antérieurs à l'approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, ils prennent en compte les objectifs du schéma et sont mis en compatibilité avec les règles générales du fascicule **lors de la première révision qui suit l'approbation du schéma.** »

Pour rappel, il existe trois niveaux d'opposabilité dans la hiérarchie des normes des documents d'urbanisme ; à savoir :

- ✓ la **conformité** impose la retranscription à l'identique de la règle, son respect à la lettre,
- ✓ la **compatibilité** implique de respecter l'esprit de la règle,
- ✓ et la **prise en compte** induit de ne pas s'écarter de la règle.

Le projet de SRADET, aujourd'hui soumis à l'avis de la collectivité, se compose ainsi de différents documents : <https://www.breizhcop.bzh/wp-content/uploads/2019/12/projet-de-SRADET.pdf>

- ✓ une introduction (pp. 5-18) , un diagnostic (pp. 19-43), des orientations (pp. 45-61) ;
- ✓ des **objectifs**, au nombre de **38** (pp. 63-167) ;
- ✓ une carte illustrative (pp. 169-171) ;
- ✓ un **fascicule de règles**, au nombre de **26** (pp. 173-210) ;
- ✓ et des mesures (pp. 211-245).

Seules les règles, dans un rapport de compatibilité, et dans une moindre mesure, les objectifs, dans un rapport de prise en compte, devront être déclinés dans le SCoT, puis dans les PLU(i), ainsi que dans le PCAET lors de leur prochaine révision.

Les représentants du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine ont été associés à toutes les grandes étapes du travail d'élaboration du SRADDET et plus globalement à la démarche Breizh COP qui a permis à l'ensemble des parties prenantes, y compris les habitants, d'exprimer leur vision de l'avenir de la Bretagne. Les échanges et débats ont été nombreux : CTAP, Rencontres des territoires, « tro Breizh » de Laurence Fortin, Appel à engagements, ateliers du SRADDET en juin à Saint-Brieuc, contributions de l'InterSCoT 35. Le Pays des Vallons de Vilaine a pleinement participé à ces travaux et contributions, qu'il ne s'agit pas de reprendre ici.

D'ailleurs, concernant les règles du SDRADDET, avec lesquelles les SCoT bretons et plus globalement les documents de planification devront être compatibles, il est constaté de nombreuses avancées par rapport aux éléments initialement proposés. Le Comité syndical ne peut que se réjouir de cette co-construction, de ces engagements partagés par le plus grand nombre, pour répondre aux objectifs de la Breizh COP. Aussi, le Pays des Vallons de Vilaine est d'ores-et-déjà engagé et participe à de nombreux objectifs de la Breizh COP :

- à travers son SCoT, approuvé le 21 février 2019 ;
- et son PCAET, réalisé à l'échelle Pays, approuvé par ses 2 EPCI, et entré dans sa phase opérationnelle dès 2017.

Toutefois, certains termes et notions des règles du SRADDET mériteraient des définitions et/ou précisions (*exemples non exhaustifs : règle I-2 > logements abordables, opération significative ; règle I-5 > forte fréquentation ; règle I-7 > renaturation agricole ; règle I-8 > densité nette vs densité brute et/ou moyenne, ...*). Des « cahiers d'application » des règles du SRADDET semblent nécessaires à l'assemblée délibérante afin d'une part de partager la même lecture des règles et d'autre part de les adapter aux réalités des différents territoires bretons, dans le respect du principe affirmé de différenciation des territoires. Quoi qu'il en soit, afin d'atteindre bon nombre d'ambitions et objectifs partagés, la Région Bretagne se devra d'accompagner et soutenir les territoires, que ce soit en matière d'ingénierie, ou en moyens financiers à travers la contractualisation.

Par ailleurs, et même s'il ne s'agit pas d'une règle, l'objectif 31 du SRADDET visant à horizon 2040 « zéro consommation nette de terres agricoles et naturelles » fait débat. Cet objectif fait naturellement écho à l'instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 fixant « l'objectif zéro artificialisation nette du territoire, dans les délais qui seront confirmés par le président de la République ». Ces objectifs suscitent de nombreuses remarques et nécessitent des précisions quant à la méthode et aux responsabilités de chacun pour lutter efficacement contre l'artificialisation des sols. Les SCoT ont d'ailleurs, dans leur ensemble, des objectifs de limitation d'artificialisation des sols inscrits dans leurs projets de territoire. Toutefois, les situations sont contrastées entre tous les territoires de Bretagne. Et les communes, avec pas ou peu de potentiel de densification, se verraient contraintes dans leurs politiques de développement, tant pour les enjeux d'habitat que pour ceux de développement économique. Certains territoires, ruraux en particulier comme le nôtre, se retrouveraient alors figés, paralysés dans leur développement. Sur cette problématique foncière, tant au niveau national que régional, des précisions sont à apporter et un travail important reste à mener sur la méthode, les mécanismes d'équilibre et de compensation entre les territoires, dans le respect et en lien avec l'objectif 35 du SRADDET visant à favoriser l'égalité des chances entre les territoires.

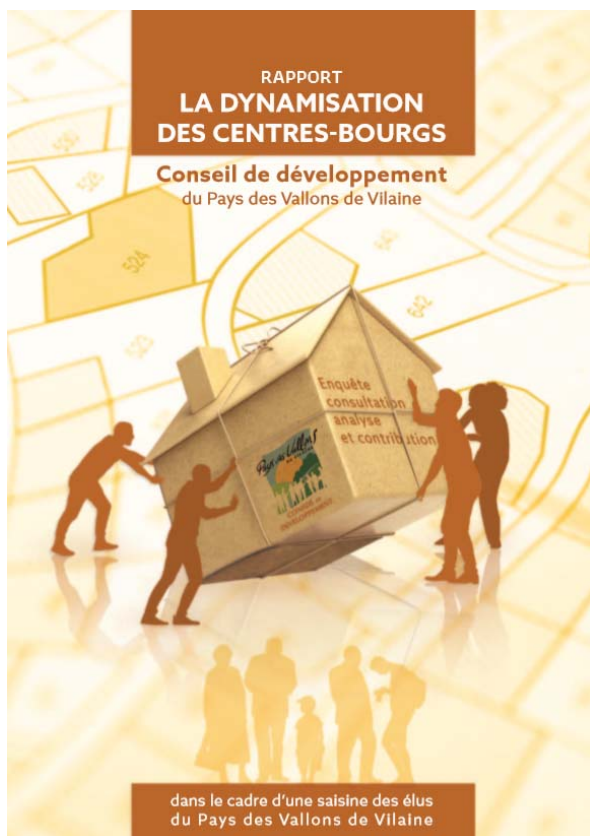
Après échanges au sein de l'assemblée et si un consensus large se dégage sur le fond de l'avis à formuler, des discussions s'engagent sur la forme (favorable avec réserves, défavorable sur tout ou partie du document, etc.) et de l'impact de cet avis auprès de la Région.

☑ **Après en avoir délibéré, avec 30 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Comité syndical :**

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de SRADDET, compte tenu de la formulation de l'objectif 31 visant à horizon 2040 « zéro consommation nette de terres agricoles et naturelles » ;
- **DIT** que le territoire est déjà fortement engagé dans la réduction de la consommation foncière dans l'application de son SCoT ;
- **DIT** que l'application stricte de l'objectif 31 serait un blocage du développement de nos communes rurales ;

Intervention de Joël REGNAULT, Président du Conseil de développement

Joël REGNAULT rappelle la saisine du Pays vers son Conseil de développement sur la question de la dynamisation des centres-bourgs et de la participation citoyenne. Il indique qu'un travail important a été mené tout au long de l'année 2019 et est particulièrement satisfait de pouvoir présenter le rapport, disponible pour les élus dès ce soir, prochainement imprimé en 300 exemplaires et diffusé sur le site internet du Pays.



Sommaire

Des centres-bourgs agréables pour tous introduction, méthodologie	p. 4
Partie 1 – Centres-bourgs : éléments de contexte	p. 5
A – Qu'est-ce qui caractérise le centre-bourg	p. 7
B – Pourquoi parle-t-on de nouvelles ruralités	p. 7
C – Les centres-bourgs demain, quelques tendances	p. 8
D – La dynamisation des centres-bourgs, une approche multidimensionnelle à la réflexion des décideurs	p. 9
E – Des projets co-construits avec les habitants	p. 11
F – L'économie sociale et solidaire (ESS) : un atout pour la revitalisation des commerces de territoires ruraux	p. 13
G – Les documents d'urbanisme, outils de co-construction de projets avec les acteurs du territoire	p. 14
Partie 2 – Les propositions du Conseil de développement	p. 17
A – Des centres-bourgs qui sortent des sentiers battus pour embellir et donner de la visibilité	p. 19
B – Des centres-bourgs apaisés, agréables pour tous	p. 19
C – Des commerces et services de proximité	p. 20
D – Des espaces publics et des lieux conviviaux	p. 21
E – Une offre de logements adaptée	p. 22
F – Des centres-bourgs accueillant les seniors	p. 22
G – Des centres-bourgs pensés dans leur globalité et leur singularité	p. 24
H – ... en associant les habitants	p. 25
Partie 3 – Quelques préconisations à l'attention des élus	p. 30
Partie 4 – En conclusion	p. 34
Partie 5 – Les documents annexes	p. 37

https://www.paysdesvallonsdevilaine.fr/medias/sites/20/2020/03/BAT5final2_CDDVallons_RAPPORT2020.pdf

Le Président du Conseil de développement fait état des principaux enseignements tirés de ce travail et informe également des suites envisagées, notamment sur le souhait d'approfondir un

des enjeux dans le rapport : vieillissement de la population, quelles opportunités pour notre territoire, demain ? Un groupe de travail va se mettre en place dès avril pour y réfléchir.

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Joël SIELLER

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves REBOUX



**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**
12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE (35580)

BUDGET PRINCIPAL 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		Prévues en 2019	Réalisées en 2019	Prévues en 2020
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	21 450,00 €	11 744,94 €	25 450,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6156	Maintenance (MEGALIS : dématérialisation / SEGILOG)	1 500,00 €	657,00 €	1 500,00 €
6161	Primes d'assurances (Responsabilité civile)	1 200,00 €	1 069,66 €	1 200,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6226	Honoraires (Commissaire enquêteur, frais d'avocats)	7 500,00 €	7 427,00 €	7 500,00 €
6228	Divers (Frais CDG35 bulletins personnel et élus)	1 000,00 €	990,17 €	1 000,00 €
6231	Annonces et insertions (Annonces légales SCOT)	2 500,00 €	637,73 €	2 500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	500,00 €	213,38 €	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement (au réel, comptage séparé)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6281	Concours divers (Cotisation FédéSCOT)	750,00 €	750,00 €	750,00 €
62871	Remboursement de frais (loyer + charges + télécommunications)	4 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	118 500,00 €	107 664,35 €	118 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante (indemnités des élus)	39 905,02 €	32 875,10 €	40 000,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Dotations aux amortissements	48 077,31 €	48 077,29 €	45 770,79 €
TOTAL DES DEPENSES		237 932,33 €	200 361,68 €	244 720,79 €

RECETTES		Prévues en 2019	Réalisées en 2019	Prévues en 2020
002	Excédent de fonctionnement reporté	23 488,53 €	23 488,53 €	64 754,34 €
70	Produits des services et ventes diverses	65 000,00 €	92 153,43 €	34 667,83 €
74	Dotations, subventions et participations	140 626,80 €	140 626,80 €	141 395,40 €
74758	Autres groupements (Cotisation VHBC + BpLC)	140 626,80 €	140 626,80 €	141 395,40 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,05 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	29,21 €	0,00 €
042	Amortissements des subventions	8 817,00 €	8 817,00 €	3 903,22 €
TOTAL DES RECETTES		237 932,33 €	265 116,02 €	244 720,79 €

Excédent 2019	64 754,34 €
Affectation de résultats	- €
Solde 2019	64 754,34 €

- €

Écritures entre sections, sans impact financier réel

Population DGF 2019	78553
Cotisation à l'habitant	1,80 €
VHBC (45 384 habitants)	81 691,20 €
BpLC (33 169 habitants)	59 704,20 €
TOTAL COTISATIONS	141 395,40 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE (35580)

BUDGET PRINCIPAL 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Prévues en 2019	Réalisées en 2019	Prévues en 2020	dont RAR 2019
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.	11 - Révision du SCoT	3 600,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.	12 - Acquisition véhicule électrique (TEPcv)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.	13 - SIG mutualisé (étude de faisabilité)	36 000,00 €	17 760,00 €	11 400,00 €	10 140,00 €
Op.	14 - Equilibrage de la section (écriture d'équilibre)	52 753,17 €	0,00 €	104 566,72 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €
2051	Concessions et droits similaires (SEGILOG)	600,00 €	513,00 €	600,00 €	0,00 €
040	Amortissement des subventions	8 817,00 €	8 817,00 €	3 903,22 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		109 270,17 €	30 690,00 €	127 969,94 €	10 140,00 €

RECETTES		Prévues en 2019	Réalisées en 2019	Prévues en 2020	dont RAR 2019
001	Excédent d'investissement reporté	34 450,99 €	34 450,99 €	63 581,15 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 597,00 €	2 598,00 €	6 993,00 €	0,00 €
10222	FCTVA	2 597,00 €	2 598,00 €	6 993,00 €	0,00 €
1311	Dotation Générale de Décentralisation (DGD - Révision SCoT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.	12 - Acquisition véhicule électrique	9 144,87 €	9 144,87 €	0,00 €	0,00 €
Op.	13 - SIG mutualisé (étude de faisabilité)	15 000,00 €	0,00 €	11 625,00 €	0,00 €
	Fonds régionaux (50% maxi)	15 000,00 €	0,00 €	11 625,00 €	0,00 €
040	Dotations aux amortissements	48 077,31 €	48 077,29 €	45 770,79 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		109 270,17 €	94 271,15 €	127 969,94 €	- €

Excédent 2019 63 581,15 €

- €

Ecritures entre sections, sans impact financier réel

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE (35580)

BUDGET ANNEXE ADS 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Prévues en 2019	Réalisées en 2019	Prévues en 2020
002	Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	12 550,00 €	3 344,87 €	30 230,00 €
60631	Fournitures de petit équipement	250,00 €	0,00 €	250,00 €
6064	Fournitures administratives	250,00 €	222,91 €	250,00 €
6156	Maintenance (MEGALIS : logiciel + hébergement)	6 000,00 €	2 456,96 €	12 000,00 €
616	Primes d'assurances (Responsabilité civile)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6182	Documentation générale et technique	300,00 €	0,00 €	300,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	750,00 €	0,00 €	7 430,00 €
6228	Divers (Frais CDG35 bulletins personnel)	0,00 €	402,60 €	500,00 €
6251	Voyage et déplacements	500,00 €	262,40 €	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement (au réel, comptage séparé)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62871	Remboursement de frais (loyer + charges + télécommunications)	4 500,00 €	0,00 €	9 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	189 039,11 €	178 459,01 €	199 439,93 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	3,27 €	100,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	14 900,00 €	0,00 €	10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 826,52 €	0,00 €	12 858,44 €
042	Dotations aux amortissements	2 765,88 €	2 765,83 €	3 216,91 €
TOTAL DES DEPENSES		227 181,51 €	184 572,98 €	255 845,28 €

RECETTES		Prévues en 2019	Réalisées en 2019	Prévues en 2020
002	Excédent reporté	35 681,51 €	35 681,51 €	59 395,28 €
013	Atténuations de charges	6 500,00 €	6 544,98 €	6 000,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	185 000,00 €	201 728,00 €	185 000,00 €
70688	Autres prestations de services (Facturation des actes)	185 000,00 €	201 728,00 €	185 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	5 450,00 €
74741	Participations des communes (Frais de formation des agents communaux)	0,00 €	0,00 €	5 450,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,57 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	13,20 €	0,00 €
042	Amortissements des subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		227 181,51 €	243 968,26 €	255 845,28 €

Excédent 2019	59 395,28 €
Affectation de résultats	- €
Solde 2019	59 395,28 €

- €

Ecritures entre sections, sans impact financier réel

Coût PC (depuis avril 2018)

160 €

Rappel des coûts des services instructeurs voisins (derniers tarifs connus)

Pays de Redon	tarification mixte
Morlaix Communauté	167 €
Pays de Châteaugiron	170 €
Vitré Communauté	200 €
Montfort Communauté	222 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE (35580)

BUDGET ANNEXE ADS 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Prévues en 2019	Réalisées en 2019	Prévues en 2020	dont RAR 2019
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.	11 - Logiciel ADS (Oxalis via MEGALIS)	12 000,00 €	2 412,00 €	16 800,00 €	0,00 €
Op.	12 - Acquisition de mobilier et matériel informatique	3 000,00 €	2 036,78 €	3 000,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Amortissement des subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		15 000,00 €	4 448,78 €	19 800,00 €	- €

RECETTES		Prévues en 2019	Réalisées en 2019	Prévues en 2020	dont RAR 2019
001	Excédent d'investissement reporté	5 407,60 €	5 407,60 €	3 724,65 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	6 826,52 €	0,00 €	12 858,44 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.	11 - Acquisition de matériel informatique (y.c. MEGALIS)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Dotations aux amortissements	2 765,88 €	2 765,83 €	3 216,91 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		15 000,00 €	8 173,43 €	19 800,00 €	- €

Excédent 2019

3 724,65 €

- €

Ecritures entre sections, sans impact financier réel

ASSOCIATION DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE (35580)

BUDGET 2020

DEPENSES		Prévues en 2019	Réalisées en 2019	Prévues en 2020
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	53 900,00 €	50 308,49 €	57 450,00 €
6064	Fournitures administratives et petit matériel	2 000,00 €	1 679,39 €	2 000,00 €
6156	Maintenance et entretien (logiciels, entretien véhicules)	1 300,00 €	1 820,67 €	2 000,00 €
6161	Primes d'assurances	3 000,00 €	3 640,61 €	3 800,00 €
6182	Documentation générale et technique	1 000,00 €	180,87 €	1 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation (OPCA, DIF, ...)	6 000,00 €	5 233,87 €	6 000,00 €
6226	Honoraires (Expertise comptable - Commissaire au compte)	7 500,00 €	9 011,52 €	9 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies (Frais de réception et de représentation)	2 000,00 €	1 288,45 €	2 000,00 €
6251	Frais d'inscription et de déplacement aux colloques	500,00 €	0,00 €	500,00 €
	Déplacement des salariés (frais de déplacement et repas)	8 000,00 €	6 102,69 €	8 000,00 €
	Frais du Conseil de développement (Déplacement et représentation)	10 000,00 €	9 084,23 €	10 000,00 €
	Véhicules de service (crédit-bail, location batterie et carburant)	10 500,00 €	10 000,79 €	10 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	250,00 €	239,75 €	250,00 €
6262	Frais de télécommunication	1 000,00 €	1 142,15 €	1 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	250,00 €	283,50 €	300,00 €
6281	Concours divers (ANPP)	600,00 €	600,00 €	600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	335 650,00 €	331 248,03 €	371 000,00 €
	Actions du Pays	41 700,00 €	24 743,07 €	41 679,00 €
	Agriculture : Guide des producteurs locaux + restauration collective	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
	Renouvellement urbain + partenariat IAUR	5 000,00 €	3 088,53 €	5 000,00 €
	Plate Forme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH)	17 700,00 €	6 961,82 €	10 700,00 €
	Animation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	5 000,00 €	1 967,30 €	5 000,00 €
	Chantiers de la Destination touristique "Rennes et les Portes de Bretagne"	6 500,00 €	2 333,22 €	8 479,00 €
	Communication - Site Internet	2 500,00 €	833,34 €	2 500,00 €
	CEP - Acquisition du matériel (caméra thermique, outils de mesures, etc.)	0,00 €	9 558,86 €	5 000,00 €
	Gratification stagiaire	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00 €	30 852,59 €	30 000,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante (Loyer + charges)	30 000,00 €	30 852,59 €	30 000,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	Renouvellement du matériel informatique et mobilier	4 000,00 €	3 239,71 €	4 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		480 250,00 €	440 391,89 €	519 129,00 €

RECETTES		Prévues en 2019	Réalisées en 2019	Prévues en 2020
002	Excédent reporté	39 037,24 €	0,00 €	66 032,35 €
70	Produits des services et ventes diverses (MàD de personnel)	23 000,00 €	23 535,19 €	23 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	409 712,76 €	429 992,11 €	422 096,65 €
74751	Participations EPCI (Cotisations VHBC et BpLC)	199 221,30 €	199 221,30 €	200 310,15 €
	Participations EPCI (Subventions Actions VHBC et BpLC)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7472	Participations de la Région	138 519,26 €	148 474,27 €	183 036,50 €
	Ingénierie	87 332,76 €	85 096,00 €	85 096,00 €
	Conseil de développement	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Ingénierie touristique - Dispositif transitoire	10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Conseil en Energie Partagé (CEP)	0,00 €	7 875,50 €	7 875,50 €
	PLRH	16 186,50 €	10 502,77 €	45 065,00 €
7473	Participations du Département	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7478	Participations Europe (Leader)	31 134,20 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Ingénierie Leader	31 134,20 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Renouvellement urbain - Conseil en urbanisme partagé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7478	Participation de l'ADEME (PLRH + CEP)	40 838,00 €	52 296,54 €	8 750,00 €
	PLRH	40 838,00 €	37 046,54 €	0,00 €
	Conseil en Energie Partagé (CEP)	0,00 €	15 250,00 €	8 750,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 500,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
758	Remboursement de frais (Loyer + charges - SM SCOT + ADS)	8 500,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
77	Produits exceptionnels (CEE TEPCv)	0,00 €	142 124,67 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		480 250,00 €	603 651,97 €	519 129,00 €

Résultat d'exercice 2019 163 260,08 € - €

Population DGF 2019 78553
Cotisation à l'habitant 2,55 €
VHBC (45 384 habitants) 115 729,20 €
BpLC (33 169 habitants) 84 580,95 €
TOTAL COTISATIONS 200 310,15 €